

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2026

Délibération n° DL-260126-006

**Objet : Budget Annexe de service public de gestion
de l'Assainissement Collectif
Budget Primitif 2026**

Date de la convocation :
20 janvier 2026

Conseillers en exercice : 29
Présents : 23
Procurations : 4

Votants : 27
Pour : 27
Vote à l'unanimité

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mme Nathalie MARCHAND, M. Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjoints – Mmes Bernadette MARC et Andrée GINOUX, M. Alain OURLIAC, Mme Marie-Claude DRABEK, MM. Jean-Pierre CABARET et Christian RIGAL, Mme Laurence SÉNÉGAS, MM. Nicolas BÉLY et Benoît ALBAGNAC, Mme Muriel PHILIPPE, M. Cédric PALLUEL, Mme Nadia OULD AMER et MM. Julien LASSALLE, Stéphane FILLION et Maxime LACOSTE.

Excusés : M. Christian JOUVE (procuration à M. Cédric PALLUEL), M. Jean-Philippe FÉLIGETTI (procuration à M. Jean-Pierre CABARET), Mme Emmanuelle CARBONNE (procuration à Mme Nathalie MARCHAND), Mme Isabelle MANTEAU (procuration à M. Julien LASSALLE), Mme Valérie BEAUD.

Absent : M. Sébastien BROS.

Secrétaire de séance : Mme Andrée GINOUX.

A la demande de M. le Maire, M. Jérémie COMBES, Directeur du service Finances, Achats et Conseil Stratégique informe l'Assemblée que les conditions de préparation du budget de service public de gestion de l'assainissement collectif sont présentées et font suite à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires s'étant déroulé lors du Conseil municipal du 16 décembre 2025.

Le Budget Primitif pour l'exercice 2026 du Budget Annexe du service public de l'Assainissement Collectif est proposé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	variation 2025/2026
002	Résultat d'exploitation reporté	76 680,36 €	- €	-100,00%
70	Ventes de produits fabriqués	532 550,00 €	575 000,00 €	7,97%
78	Reprise sur provisions	500,00 €	500,00 €	0,00%
TOTAL charges réelles de fonctionnement		609 730,36 €	575 500,00 €	-5,61%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00%
TOTAL GENERAL		634 730,36 €	600 500,00 €	-5,39%

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	variation 2025/2026
011	Charges à caractère général	121 050,00 €	120 000,00 €	-0,87%
012	Charges de personnel	70 000,00 €	70 000,00 €	0,00%
65	Charges de gestion courante	4 000,00 €	5 000,00 €	25,00%
66	Charges financières	36 500,00 €	36 000,00 €	-1,37%
67	Charges exceptionnelles	26 000,00 €	20 000,00 €	-23,08%
68	Dotation aux provisions	2 550,00 €	2 500,00 €	-1,96%
TOTAL charges réelles de fonctionnement		260 100,00 €	253 500,00 €	-2,54%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	374 630,36 €	347 000,00 €	-7,38%
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	
TOTAL GENERAL		634 730,36 €	600 500,00 €	-5,39%

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	variation 2025/2026
001	Solde d'exécution de la section d'invest reporté	669 738,94 €	- €	-100,00%
10	Dotations, Fonds, réserves	500,00 €	34 200,00 €	
13	Subventions Investissement	513 500,00 €	292 150,00 €	-43,11%
16	Emprunt et dettes assimilées	430 000,00 €	- €	
45	Opérations pour compte de tiers	10 000,00 €	- €	
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	374 630,36 €	347 000,00 €	-7,38%
041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00%
TOTAL GENERAL		2 048 369,30 €	723 350,00 €	-64,69%

Dépenses

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 081-218102713-20260126-DL260126006-BF

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	variation 2025/2026
13	Subventions Investissements	5 000,00 €	2 500,00 €	-50,00%
16	Emprunts et dettes assimilés	140 000,00 €	140 000,00 €	0,00%
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00%
21	Immobilisations corporelles	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00%
23	Immobilisations en cours	1 518 369,30 €	205 850,00 €	-86,44%
45	Opérations pour compte de tiers	10 000,00 €	- €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00%
041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00%
TOTAL GENERAL		2 048 369,30 €	723 350,00 €	-64,69%

Le Budget Primitif Annexe du service public de gestion de l'Assainissement Collectif de l'exercice 2026 a été établi et sera voté par chapitre et par nature en section de Fonctionnement et en section d'Investissement.

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

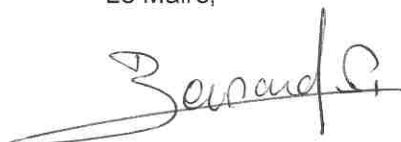
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction comptable budgétaire M 49 ;
- Vu la délibération n° DL-251216-140 du 16 décembre 2025 relative au Débat d'Orientations Budgétaires 2026 de la Commune ;
- Vu les documents budgétaires qui lui ont été remis ;
- Vu l'avis de la Commission Municipale « Administration Générale / Prévention Sécurité » du 14 janvier 2026 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif du service public de Gestion de l'Assainissement Collectif pour l'exercice 2026 ;

DÉCIDE,

- D'approuver le Budget primitif 2026 du Budget Annexe du service public de gestion de l'assainissement collectif, arrêté comme présenté ci-dessus.
- De préciser que le Budget primitif 2026 du Budget Annexe du service public de gestion de l'assainissement collectif, a été établi et voté par chapitre et par nature.
- De charger M. le Maire et M. le Comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

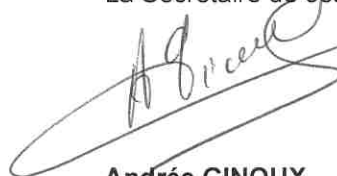
Le Maire,



Raphaël BERNARDIN



La Secrétaire de séance,



Andrée GINOUX



Délai et recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télerecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

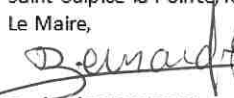
Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 081-218102713-20260126-DL260126006-BF



Vu pour être annexé à la délibération
N° DL-260126-005 du 26/01/2026
Saint-Sulpice-la-Pointe, le 26/01/2026
Le Maire,


Raphaël BERNARDIN



Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le 06/02/2026
ID : 081-218102713-20260126-DL260126006-BF

NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE BUDGET PRIMITIF 2026

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

La Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe dispose en 2026 de 6 budgets :

- Le budget principal de la Commune,
- Le budget annexe de service public de gestion de l'assainissement,
- Le budget annexe de service public de Transport Urbain,
- Le budget annexe « Lotissement Montauty »,
- Le budget annexe du Service Public Industriel et Commercial « Energies Renouvelables ».
- Le budget annexe de Service Public de Gestion des eaux pluviales urbaines

L'année 2026 étant une année de renouvellement de l'Assemblée délibérante de la Commune, le choix a été fait de voter un budget primitif dès le mois de janvier afin de permettre une continuité dans le fonctionnement des services de la collectivité et la poursuite des projets d'équipements déjà lancés ou prêts à être réalisés.

Ainsi, le budget présenté n'intègre pas les résultats de l'exercice 2025 ni les éléments fiabilisés et notifiés relatifs aux mesures de la loi de finances 2026, non votée à ce jour, au montant de Dotation Globale de Fonctionnement alloué, aux recettes issues de la fiscalité.

Ces éléments seront repris lors du vote d'un budget supplémentaire qui aura lieu après les élections municipales et avant le 30 juin 2026. Ce budget offrira également la possibilité d'intégrer les orientations de la nouvelle équipe municipale qui sera élue.

Les budgets 2026 ont été construits conformément aux conclusions du Débat d'Orientations Budgétaires avec la volonté de :

- Répondre aux attentes et besoins des administrés,
- Respecter les équilibres financiers imposés par la réglementation,
- Prendre en compte les ressources disponibles et les décisions prises au niveau national,
- Garantir la soutenabilité de ses finances à travers une gestion rigoureuse et prudente.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE

Le budget principal de la Commune s'équilibre à 11 378 550,00 € en section de fonctionnement et à 5 119 878,45 € en section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

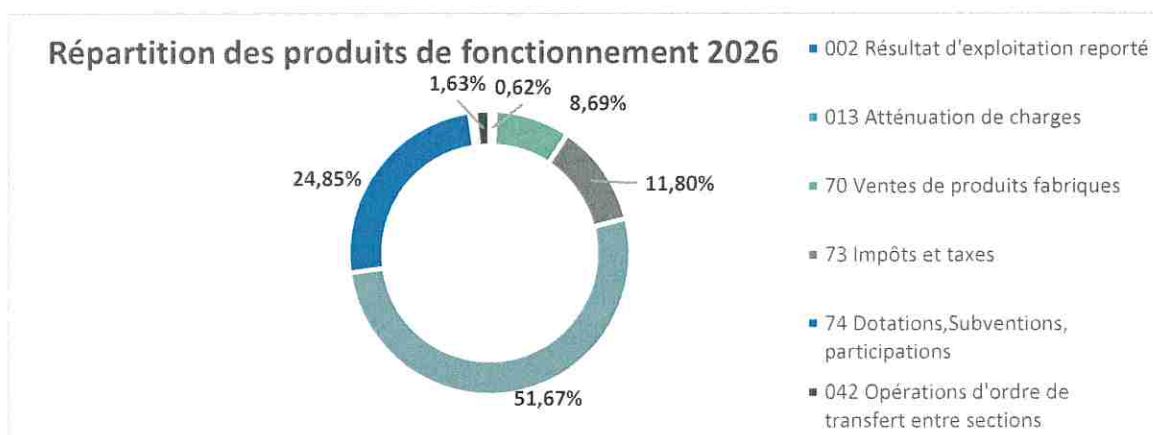
La section de fonctionnement représente les dépenses du « quotidien » de la collectivité. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2026 sont estimées à 11 378 550,00 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2026	variation 2025/20256
002	Résultat d'exploitation reporté	- €	-100,00%
013	Atténuation de charges	70 000,00 €	0,00%
70	Ventes de produits fabriqués	987 900,00 €	-0,92%
73	Impôts et taxes	1 341 183,00 €	-4,96%
731	Impositions directes	5 874 758,00 €	0,67%
74	Dotations, Subventions, participations	2 834 599,00 €	-20,33%
75	Autres produits de gestion courante	65 060,00 €	-34,97%
76	Produits financiers	50,00 €	0,00%
77	Produits Exceptionnels	15 000,00 €	-55,36%
78	Reprise sur provisions	5 000,00 €	0,00%
TOTAL recettes réelles de fonctionnement		11 193 550,00 €	-7,28%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	185 000,00 €	0,00%
TOTAL GENERAL		11 378 550,00 €	-7,17%



a) La fiscalité et les autres taxes

La notification des produits prévisionnels des taxes directes locales n'étant pas connu au moment du vote du budget primitif 2026, les valeurs retenues dans le cadre du budget présentées sont celles constatées dans le cadre du budget 2025 représentant une recettes de 5 259 758 €

Les droits de mutation sont envisagés à 300 000 € intégrant une stabilisation de produits par rapport à 2025 dans un contexte du marché de l'immobilier toujours incertain.

Le produit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'électricité est estimé au même montant qu'en 2025 soit 250 000 €.

Les contributions directes restent les recettes principales du budget de fonctionnement (51,67 %).

L'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes Tarn-Agout est en diminution de 69 925,00 € par rapport à 2025 à 1 201 183,00 €, prenant en compte le transfert de la gestion du bassin extérieur de la piscine municipale.

b) Les concours de l'Etat et les autres participations

La Dotation Globale de Fonctionnement est estimée en diminution de 26,6 % pour 2026 prenant en compte l'effort demandé aux collectivités dans les mesures de la loi de finances et l'évolution du mode de calcul pour la commune du fait du passage de la composante de Dotation de Solidarité Rurale à la Dotation de Solidarité Urbaine en raison du franchissement du seuil de 10 000 habitants par la commune (population DGF). La recette attendue est de 1245 000 € soit une perte estimée de 451 788 € par rapport à 2025.

Le fonds de concours en fonctionnement versé par la Communauté de Communes est stable à 398 550 €.

Le Fond de compensation pour la TVA notifié sur les dépenses d'entretien des bâtiments, de la voirie et des réseaux s'élève 8 925,00 €.

Les participations CAF concernant les accueils de loisirs sont estimées en stabilité par rapport au produit de 2025.

La réforme de la taxe d'habitation entraîne une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les locaux industriels qui représente une perte de recette fiscale entièrement compensée par l'Etat. Pour 2026, le projet de loi de finances prévoit un passage d'un taux de compensation de 50% à 25 % portant le montant estimé de cette allocation compensatrice est de 481 961,00 € (- 25%).

c) Les autres recettes

Les produits des services sont estimés au même niveau par rapport à 2025.

Les autres produits de gestion courante intègrent notamment les remboursements des sinistres assurances.

Les atténuations de charges sont estimées au même niveau que le produit réalisé en 2025.

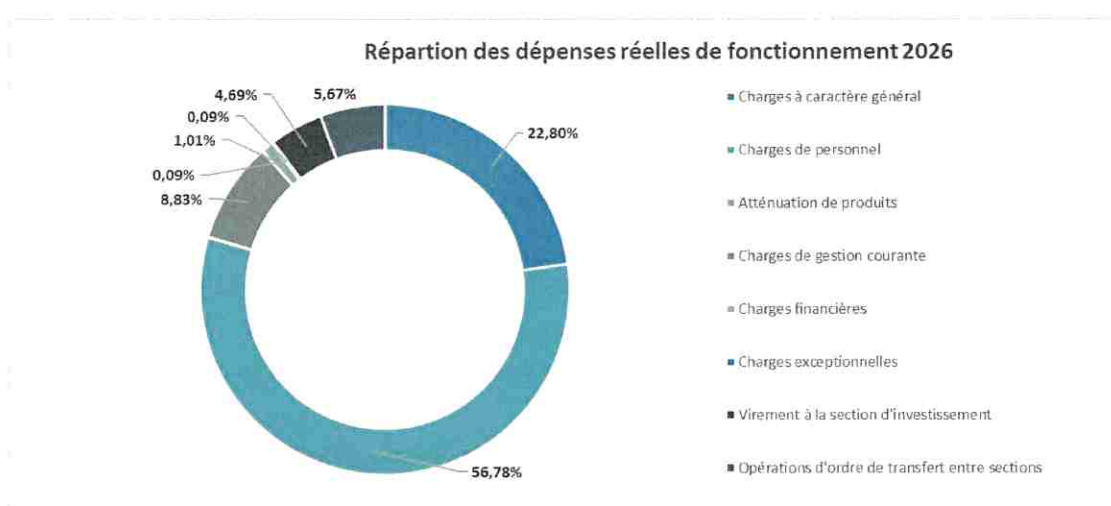
Les produits exceptionnels sont projetés prudemment à 15 000,00 €.

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement 2026 sont estimées à 11 378 550,00 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2026	variation 2025/2026
011	Charges à caractère général	2 594 425,00 €	-2,10%
012	Charges de personnel	6 460 840,00 €	-3,57%
014	Atténuation de produits	5 000,00 €	-62,96%
65	Charges de gestion courante	1 004 497,00 €	-26,62%
66	Charges financières	115 000,00 €	-14,81%
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	-33,33%
68	Dotation aux provisions	10 000,00 €	-60,00%
TOTAL charges réelles de fonctionnement		10 199 762,00 €	-6,49%
022	Dépenses imprévues	- €	
023	Virement à la section d'investissement	533 688,00 €	-33,08%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	645 100,00 €	-23,28%
TOTAL GENERAL		11 378 550,00 €	-9,30%



a) Les charges à caractère général

Directement liées à l'activité des services, elles sont estimées, au stade du budget primitif, en baisse de près de 2,43 % par rapport au Budget primitif 2025, intégrant la mise en œuvre d'un plan d'optimisation visant à ajuster l'évolution des dépenses de la commune au regard de l'évolution des recettes perçues.

Dans cette optique de consolidation des dépenses de ce chapitre, les principaux postes sont représentés par la consommation de fluides (550 000 €) et la restauration scolaire (660 000 €).

Un accent est maintenu sur les dépenses d'entretien du patrimoine de la commune (510 000 €) avec une stabilité des enveloppes dédiées à ce secteur d'intervention.

Les dépenses scolaires, d'animations périscolaires ainsi que la formation des agents et la modernisation numérique de la collectivité sont maintenues au même niveau.

b) Les charges de personnel

Ce poste représente 63,40 % des dépenses réelles du budget de fonctionnement, 56,83 % des dépenses de fonctionnement.

Une gestion au plus près des effectifs, intégrée dans le plan d'optimisation des dépenses, notamment lors de départs d'agents, participe à la maîtrise de ce poste de dépenses.

Ces dépenses intègrent également diverses mesures (Glissement Vieillesse Technicité (GVT), augmentation des cotisations retraites...) qui s'imposent aux collectivités.

c) Les subventions et participations.

L'enveloppe dédiée aux versements des subventions aux associations est envisagée à la même hauteur que celle de 2025

Le partenariat avec la MJC contractualisé avec la MJC reprend le même accompagnement que celui de 2025.

La subvention versée au CCAS est stabilisée à 210 000,00 €.

La subvention d'équilibre nécessaire au fonctionnement du budget annexe de Transport Urbain est estimée à hauteur de 215 000 €.

Les autres participations versées au SDET, à la FEDERTEEP, à l'OGEC sont elles aussi considérées comme stables.

Le budget annexe de gestion des eaux pluviales urbaines nécessite le versement d'une participation de 35 000 € en 2025 pour assurer la réalisation des travaux d'entretien de ces réseaux.

d) Les atténuations de produits.

Les atténuations de produits sont envisagées à une hauteur de 5 000 €.

e) Les autres dépenses de fonctionnement.

Les indemnités des élus sont évaluées à la même hauteur que celle de 2025.

Le remboursement des intérêts des emprunts représente une enveloppe de 115 000 €.

Les charges exceptionnelles sont évaluées à 10 000 €.

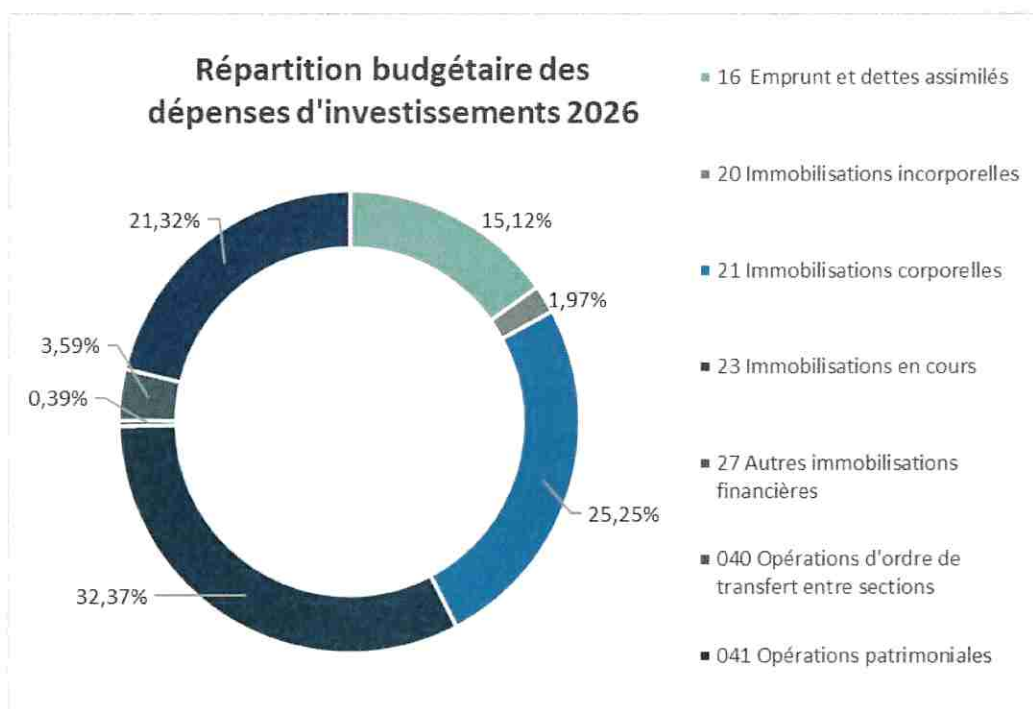
SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses de la section d'investissement sont estimées à 5 159 878,45 €.

Chapitre	Libellé	BP 2025	RAR	BP 2026
001	Déficit investissement reporté	109 908,28 €		- €
13	Subvention Investissement			
16	Emprunt et dettes assimilés	765 000,00 €		780 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	158 984,00 €	41 775,12 €	101 775,12 €
204	Subvention d'équipements versées	9 570,00 €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	1 827 205,40 €	470 758,36 €	1 302 868,06 €
23	Immobilisations en cours	2 126 381,46 €	200 865,09 €	1 670 235,27 €
26	Participations et créances rattachées	25 500,00 €		- €
27	Autres immobilisations financières	20 000,00 €		20 000,00 €
020	Dépenses Imprévues	- €		- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	185 000,00 €		185 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00 €		1 100 000,00 €
TOTAL GENERAL		6 227 549,14 €	713 398,57 €	5 159 878,45 €



Au stade du budget primitif 2026, les dépenses d'équipements sont prévues à hauteur de 2 345 000 € (hors remboursement du capital de la dette et hors restes à réaliser de 2025).

Le montant des Restes à Réaliser en dépenses d'investissement s'élève à 713 398,57 €.

Les dépenses d'investissement de 2026 s'inscrivent dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement s'articulant autour des axes de politiques publiques suivant :

- Axe 1 : Transition écologique et énergétique.
- Axe 2 : Dynamique et réussite éducative : enfance/jeunesse.
- Axe 3 : Rayonnement et attractivité du territoire à travers son dynamisme patrimonial, culturel, sportif et associatif.
- Axe 4 : Mobilité, voirie et aménagements durables.
- Axe 5 : Prévention au service de la confiance et de la sécurité.
- Axe 6 : Gestion humaine et budgétaire responsable.

Les dépenses d'équipement 2026 concerneront notamment :

- La première phase de construction du bâtiment Amassada ;

- La construction de vestiaires sportifs, complexe sportif de la Messale, dans le cadre du projet global de l'Amassada.
- Différents travaux de voiries sur des sites identifiés sur la commune.
- Une deuxième phase de travaux visant à rénover énergétiquement l'école Louisa Paulin avec notamment le remplacement du système de chauffage, du système VMC, des faux plafonds et le passage en LED de l'éclairage
- La poursuite du passage en LED de l'éclairage des équipements sportifs avec pour 2026, les deux terrains de rugby du complexe de Molettrincade.
- La réalisation d'une aire de jeu parc Georges Spénale ;
- La réalisation de travaux de végétalisation du au niveau du cimetière et des ronds-points.
- La réalisation d'une mission pour la préparation de la concession d'aménagement de renouvellement urbain des quartiers centraux. .
- La réalisation d'une étude stratégique et prospective de la restauration collective communale.
- La réalisation de travaux de réfection et réparation d'aires de jeux existantes.
- La poursuite de travaux de mise aux normes électriques de nos ERP.
- L'installation de système de contrôle d'accès sur différents bâtiments communaux.
- La réalisation du passage en LED du Centre Technique Municipal.
- Le renouvellement de matériels et de mobiliers nécessaires aux fonctionnements des différents services de la commune.

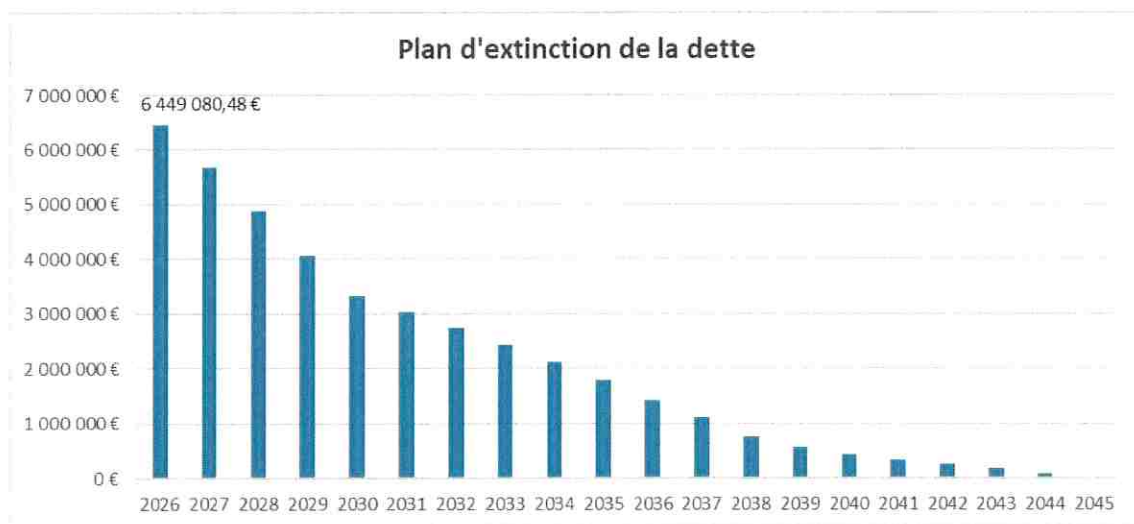
L'annuité de la dette

L'annuité de remboursement du capital de la dette s'élève pour l'année 2026 à 779 918 ,00 €.

Au 31 décembre 2025, l'encours de dette s'élève à 6 449 080 € représentant un ratio de 641 € par habitant.

Sans nouvel emprunt, la dette actuelle sera totalement amortie en 2045.

L'amélioration sensible des soldes de gestion sur la période permet de corriger nettement la capacité de désendettement pour l'amener à une valeur estimée à 4,7 ans à la fin de l'année 2025.



RECETTES

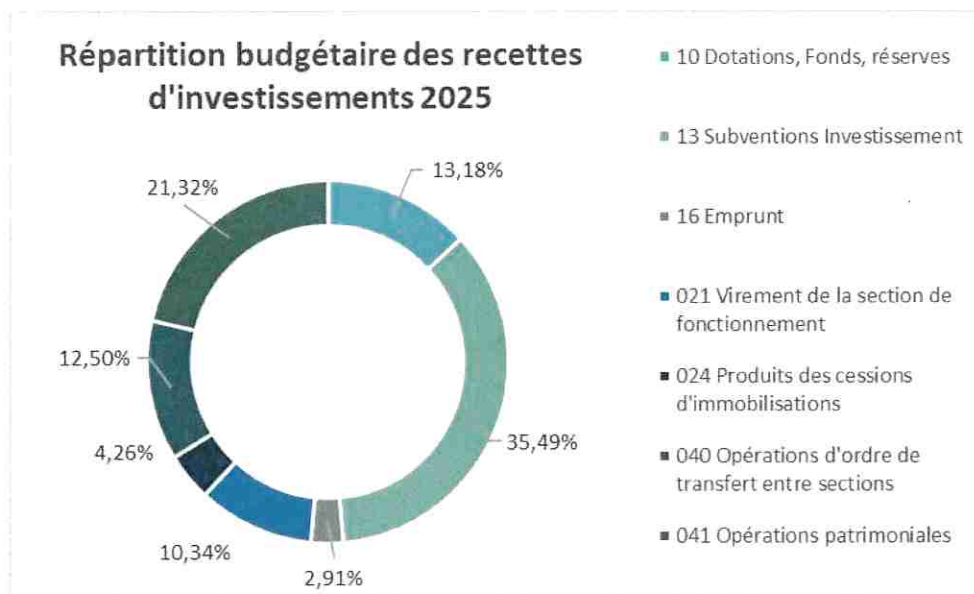
Les recettes de la section d'investissement sont estimées à 5 119 878,45 €.

Le montant des Restes à Réaliser en recettes d'investissement s'élève à 1 140 090,45 €.

Chapitre	Libellé	BP 2025	RAR	TOTAL BP 2026
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	- €		- €
10	Dotations, Fonds, réserves	1 912 000,00 €		680 000,00 €
13	Subventions Investissement	1 483 722,05 €	1 140 090,45 €	1 831 090,45 €
16	Emprunt	150 000,00 €		150 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	160 000,00 €		- €
021	Virement de la section de fonctionnement	396 827,09 €		533 688,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	281 400,00 €		220 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	843 600,00 €		645 100,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00 €		1 100 000,00 €
TOTAL GENERAL		6 227 549,14 €	1 140 090,45 €	5 159 878,45 €

Les recettes d'investissements pour 2026 avant la validation des résultats de 2025 sont évaluées comme suit :

- La taxe d'aménagement est estimée prudemment à 230 000 €,
- Les recettes issues du Fonds de Compensation de la TVA notifié à 450 000 €,
- Les subventions d'équipements sont estimées à 691 000 €,
- Les Restes à Réaliser en recettes s'élève à 1 140 090,45 €,
- Le montant de la dotation aux amortissements est estimée à 645 100 €,
- Le produit de la cession d'immobilisations est estimé à 220 000 € représentant la vente de la parcelle pour la réalisation du complexe de padel.



BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Ce budget s'équilibre à 600 500,00 € en section de fonctionnement et 689 650,00 € en section d'investissement.

En section de fonctionnement, est comptabilisé la perception de la redevance de performance du réseau d'assainissement collectif collecté par Suez que la commune devra reverser à l'Agence de l'eau dans le cadre de la réforme liée à son financement.

Les recettes issues de la réversion du délégataire qui exploite le réseau d'assainissement et de recouvrement de la prestation forfaitaire de raccordement à l'assainissement collectif sont estimées à 500 000,00 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	variation 2025/2026	Part budgétaire
011	Charges à caractère général	121 050,00 €	120 000,00 €	-0,87%	19,98%
012	Charges de personnel	70 000,00 €	70 000,00 €	0,00%	11,66%
65	Charges de gestion courante	4 000,00 €	5 000,00 €	25,00%	
66	Charges financières	36 500,00 €	36 000,00 €	-1,37%	6,00%
67	Charges exceptionnelles	26 000,00 €	20 000,00 €	-23,08%	3,33%
68	Dotation aux provisions	2 550,00 €	2 500,00 €	-1,96%	0,42%
TOTAL charges réelles de fonctionnement		260 100,00 €	253 500,00 €	-2,54%	42,21%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	374 630,36 €	347 000,00 €	-7,38%	57,79%
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €		0,00%
TOTAL GENERAL		634 730,36 €	600 500,00 €	-5,39%	100,00%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	variation 2025/2026	Part budgétaire
002	Résultat d'exploitation reporté	76 680,36 €	- €	-100,00%	0,00%
70	Ventes de produits fabriqués	532 550,00 €	575 000,00 €	7,97%	95,75%
78	Reprise sur provisions	500,00 €	500,00 €	0,00%	
TOTAL charges réelles de fonctionnement		609 730,36 €	575 500,00 €	-5,61%	#DIV/0!
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00%	
TOTAL GENERAL		634 730,36 €	600 500,00 €	-5,39%	100,00%

En section d'investissement, l'année 2026 prévoit la réalisation des travaux liés au projet de réutilisation des eaux usées avec notamment la réalisation des canalisations de raccordement du complexe sportif de Moletrincade à la station d'épuration. Sont envisagés les travaux que réalisera Suez concernant l'installation d'une centrale de traitement des eaux usées au niveau de la station d'épuration. Enfin différents travaux d'entretien du réseaux sont également programmés pour une enveloppe proche de 200 000 €.

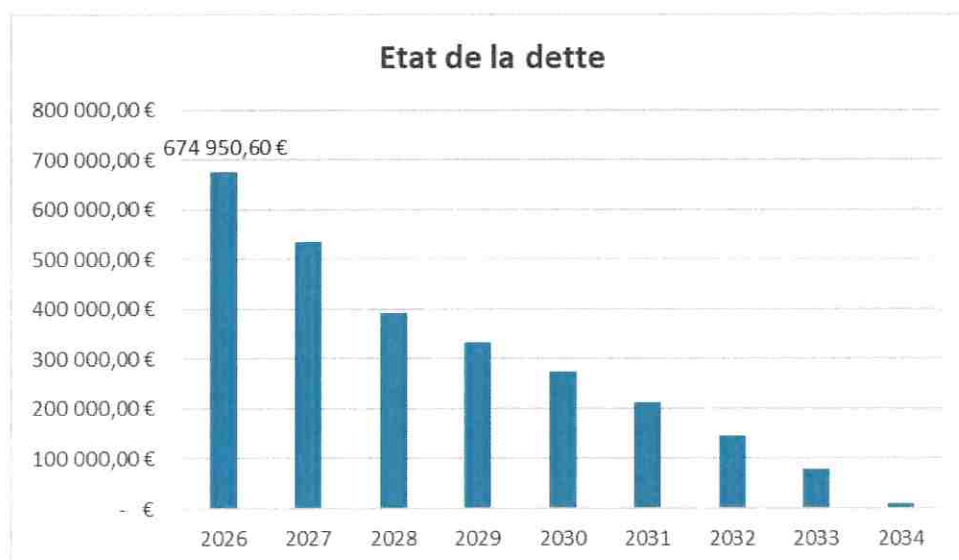
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	variation 2025/2026	Part budgétaire
13	Subventions Investissements	5 000,00 €	2 500,00 €	-50,00%	0,35%
16	Emprunts et dettes assimilés	140 000,00 €	140 000,00 €	0,00%	19,35%
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00%	13,82%
21	Immobilisations corporelles	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00%	27,65%
23	Immobilisations en cours	1 518 369,30 €	205 850,00 €	-86,44%	28,46%
45	Opérations pour compte de tiers	10 000,00 €	- €		0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00%	3,46%
041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00%	8,33%
TOTAL GENERAL		2 048 369,30 €	723 350,00 €	-64,69%	100,00%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	variation 2025/2026	Part budgétaire
001	Solde d'exécution de la section d'invest reporté	669 738,94 €	- €	-100,00%	0,00%
10	Dotations, Fonds, réserves	500,00 €	34 200,00 €		4,73%
13	Subventions Investissement	513 500,00 €	292 150,00 €	-43,11%	40,39%
16	Emprunt et dettes assimilées	430 000,00 €	- €		
45	Opérations pour compte de tiers	10 000,00 €	- €		0,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €		0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	374 630,36 €	347 000,00 €	-7,38%	47,97%
041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00%	6,91%
TOTAL GENERAL		2 048 369,30 €	723 350,00 €	-64,69%	100,00%

ETAT DE LA DETTE



Au 31 décembre 2026, le capital restant à rembourser s'élève 674 950 €. Sans nouvel emprunt, la dette du budget annexe assainissement sera totalement remboursée en 2034.

BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT URBAIN

Le transport urbain est le budget permettant d'assurer le fonctionnement des deux lignes de bus du Sulpicien dont la gestion est déléguée à la Société Publique Locale (SPL) « d'un Point à l'Autre ».

Le budget reste toutefois déficitaire et doit donc être rééquilibré avec une subvention de fonctionnement de la Commune estimée pour 2026 à 215 000,00 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	variation 2025/2026	Part budgétaire
011	Charge à caractère général	241 433,27 €	227 800,00 €	-5,65%	99,91%
65	Charge de gestion courante	80,00 €	200,00 €	150,00%	
67	Charges exceptionnelles	237 000,00 €	- €	-100,00%	0,00%
TOTAL GENERAL		478 513,27 €	228 000,00 €	-52,35%	100,00%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	variation 2025/2026	Part budgétaire
R002	Résultat exploitation reporté	23 513,27 €	- €	-100,00%	0,00%
70	Ventes de produits fabriqués	13 000,00 €	13 000,00 €	0,00%	5,70%
74	Dotations et Participations	442 000,00 €	215 000,00 €	-51,36%	94,30%
TOTAL GENERAL		478 513,27 €	228 000,00 €	-52,35%	100,00%

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MONTAUTY

Ce budget annexe retrace toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots.

Il est destiné à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cession des terrains.

L'année 2026, verra la poursuite de la perception des échéances de paiement des lots de la part des familles et des remboursements de l'annuité de l'emprunt souscrit.

Le budget primitif 2026 de ce budget annexe se présente comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Part budgétaire
001	Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €	0,00%
011	Charges à caractère général	65 162,46 €	- €	0,00%
66	Charges financières	1 990,00 €	1 590,00 €	91,38%
68	Dotation aux provisions	150,00 €	150,00 €	8,62%
TOTAL charges réelles de fonctionnement		67 302,46 €	1 740,00 €	100,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	0,00%
TOTAL GENERAL		67 302,46 €	1 740,00 €	100,00%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Part budgétaire
002	Excédent de fonctionnement reporté	66 802,46 €	- €	0,00%
70	Ventes de produits fabriqués	- €	- €	0,00%
75	Produits d'exploitation courante	500,00 €	1 640,00 €	94,25%
77	Produits exceptionnels	- €	- €	0,00%
78	Reprise sur provisions	- €	100,00 €	5,75%
TOTAL GENERAL		67 302,46 €	1 740,00 €	100,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	0,00%
TOTAL GENERAL		67 302,46 €	1 740,00 €	100,00%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Part budgétaire
001	Déficit d'investissement reporté	53 430,10 €	- €	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilés	18 000,00 €	18 000,00 €	100,00%
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	0,00%
TOTAL GENERAL		71 430,10 €	18 000,00 €	100,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	0,00%
TOTAL GENERAL		71 430,10 €	18 000,00 €	100,00%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Part budgétaire
001	Excédent d'investissement reporté	- €	- €	0,00%
10	Dotations, Fonds, réserves	- €	- €	
16	Emprunts et dettes assimilés	53 930,10 €	500,00 €	2,78%
27	Autres immobilisations financières	17 500,00 €	17 500,00 €	97,22%
TOTAL GENERAL		71 430,10 €	18 000,00 €	100,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	0,00%
TOTAL GENERAL		71 430,10 €	18 000,00 €	100,00%

BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES

Le Service Public Industriel et Commercial Energies Renouvelables a pour vocation de porter et retracer l'activité des différents projets développés sur la commune autour des énergies renouvelables.

Ce budget dispose de l'autonomie financière et, s'inscrivant dans le cadre d'une activité concurrentielle, est soumis à un assujettissement à la TVA.

De façon opérationnelle, l'année 2026 verra l'exploitation des deux centrales photovoltaïques installées sur les toitures des bâtiments de l'espace Auguste Milhès et du Centre Technique Municipal. Une partie de la production sera refacturée au budget principal dans le cadre de l'autoconsommation collective visant à desservir 28 points de livraisons sur des équipements communaux. Le surplus de production fait l'objet d'une revente à Edf Obligation d'achat.

Un deuxième projet est porté par ce budget annexe. Il s'agit de la réalisation d'un réseau de chaleur urbain alimenté par une chaufferie biomasse ayant pour ambition de desservir 9 bâtiments communaux, le collège Pierre Suc géré par le Département du Tarn et la piscine gérée désormais par la Communauté de Communes Tarn Agout.

L'année 2026 devrait voir le démarrage des travaux de réalisation de l'opération qui fera l'objet d'un financement par des subventions envisagées auprès de l'ADEME et de l'Europe, par des Certificats d'Economie d'Energies. Le complément de financement sera réalisé par la souscription d'un emprunt.

Ainsi, le budget 2026 de ce budget annexe se présente comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Part budgétaire
011	Charge à caractère général	25 000,00 €	18 000,00 €	41,67%
012	Charge de personnel	20 000,00 €	20 000,00 €	33,33%
66	Charges financières	10 000,00 €	15 000,00 €	16,67%
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	5 000,00 €	8,33%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		22 000,00 €	
TOTAL GENERAL		60 000,00 €	80 000,00 €	100,00%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Part budgétaire
70	Ventes de produits fabriqués	60 000,00 €	80 000,00 €	
77	Produits exceptionnels	- €	- €	0,00%
TOTAL GENERAL		60 000,00 €	80 000,00 €	100,00%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	BP 2025	RAR	BP 2026	Part budgétaire
001	Déficit investissement reporté	63 099,51 €		- €	7,66%
16	Emprunts			22 000,00 €	
20	Immobilisations incorporelles	64 250,00 €	1 250,00 €	57 250,00 €	7,80%
23	immobilisations en cours	759 150,49 €	- €	2 500 000,00 €	92,20%
TOTAL GENERAL		886 500,00 €	1 250,00 €	2 579 250,00 €	107,66%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025	RAR	BP 2026	Part budgétaire
13	Subventions	11 500,00 €		1 675 000,00 €	1,31%
16	Emprunts	875 000,00 €	160 000,00 €	882 250,00 €	98,70%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			22 000,00 €	
TOTAL GENERAL		886 500,00 €	160 000,00 €	2 579 250,00 €	101,31%

BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Afin d'individualiser le suivi de la gestion du réseau des eaux pluviales urbaines confié à la société Suez Eau France dans le cadre de la procédure de délégation de service public, la commune a créé un budget annexe depuis 2025, non doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Ce budget vient constater la réalisation des travaux d'entretien nécessaire et contractualisé dans le cadre de la Délégation de service public. Ce budget retracera également le montant de la redevance annuelle due par la commune au délégataire en contrepartie de la mise en œuvre d'une programmation annuelle d'entretien du réseau. Ces travaux consistent notamment en un programme d'entretien récurrents réparties sur différents sites : le curage des collecteurs, la remise en états des tampons, des avaloirs et des grilles.

Afin de financer ces opérations le budget principal de la commune versera une participation estimée pour l'année 2026 à 43 400 €.

Le budget primitif 2026 de ce budget annexe se présente comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Part budgétaire
011	Charge à caractère général	165 000,00 €	8 400,00 €	19,35%
65	Charge de gestion courante	35 000,00 €	35 000,00 €	80,65%
TOTAL GENERAL		200 000,00 €	43 400,00 €	100,00%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Part budgétaire
74	Dotations et Participations	200 000,00 €	43 400,00 €	100,00%
TOTAL GENERAL		200 000,00 €	43 400,00 €	100,00%

Vu pour être annexé à la délibération

N°DL-260126-006 du 26/01/2026

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 26/01/2026

Le Maire,

Raphaël BERNARDIN



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Numéro SIRET
21810271300128****COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
COMMUNE SAINT-SULPICE LA POINTE**

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE GAILLAC

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif (projet de budget)**Budget primitif (BP) : ASSAINISSEMENT COLLECTIF
SAINT-SULPICE-LA-POINTE****relatif à l'exercice 2026**

Instruction budgétaire et comptable M. 4 (1) applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	23
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	24
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	28
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	30
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	31
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	33
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	34
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	35
A3.2 - Etalement des provisions	36
A4.1 - Equilibre des opérations financières	37
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	38
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	39
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	40
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	41
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	42
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	43
A6 - Etat des charges transférées	44
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	45

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	46
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	47
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	48
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	49
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	50
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	51
B1.7 - Etat des engagements reçus	52
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	53
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	54

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	55
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	57
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	58
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	59

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	60
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota: - Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget : - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ; - au niveau du chapitre pour la section d'investissement ; - sous-chapitres « opérations d'équipement ».
La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : Fonctionnement : % (maximum 7,5 %) Investissement : % (maximum 7,5 %)
IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).
V – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (« primitif » ou « cumulé ») primitif de l'exercice précédent.
VI – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (« sans reprise des résultats de l'exercice N-1. » ou « avec reprise des résultats définitifs de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif » ou « avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1. »)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION			
DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION		RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
VOTES			
O		600 500,00	600 500,00
T			
E			
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)			
+		+	
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E			
P			
O			
R	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
T		0,00	0,00
S			
=		=	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		600 500,00	600 500,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTES			
O		708 950,00	702 350,00
T			
E			
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)			
+		+	
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	14 400,00	21 000,00
E			
P			
O			
R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
T		0,00	0,00
S			
=		=	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		723 350,00	723 350,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		1 323 850,00	1 323 850,00

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercice).

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31/12 de l'exercice précédent. En recette, il s'agit des recettes courantes n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent, le cas échéant, les crédits d'investissement non utilisés et aux crédits d'investissement non consommés au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total des crédits d'investissement = 702 350 + 21 000 + 0 = 723 350

Total de la section d'investissement = 702 350 + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES			A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	121 050,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Total des dépenses de gestion des services		191 050,00	0,00	195 000,00	0,00	195 000,00
66	Charges financières	36 500,00	0,00	36 000,00	0,00	36 000,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	2 550,00		2 500,00	0,00	2 500,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		260 100,00	0,00	253 500,00	0,00	253 500,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	374 630,36		347 000,00	0,00	347 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		374 630,36		347 000,00	0,00	347 000,00
TOTAL		634 730,36	0,00	600 500,00	0,00	600 500,00

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	600 500,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventres produits fabriqués, prestations	532 550,00	0,00	575 000,00	0,00	575 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		532 550,00	0,00	575 000,00	0,00	575 000,00
76	Produits financiers	0,00		0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	500,00		500,00	0,00	500,00
Total des recettes réelles d'exploitation		533 050,00	0,00	575 500,00	0,00	575 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	25 000,00		25 000,00	0,00	25 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		25 000,00		25 000,00	0,00	25 000,00
TOTAL		558 050,00	0,00	600 500,00	0,00	600 500,00

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	600 500,00

Pour information :	
Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Soins de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)	
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	322 000,00

(1) Cf. Modalités de vote I.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (général vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la régie applique le régime des provisions anti-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux opérations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 10.
(6) DE 023 + RI 021 : DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES		
	II	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00	14 400,00	85 600,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	200 000,00	0,00	150 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 448 369,30	0,00	205 850,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	70 000,00	0,00	50 000,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 818 369,30	14 400,00	491 450,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	5 000,00	0,00	2 500,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	140 000,00	0,00	140 000,00	0,00
18	Compte de liaison - affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	145 000,00	0,00	142 500,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	10 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 973 369,30	14 400,00	633 950,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	25 000,00		25 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	50 000,00		50 000,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	75 000,00		75 000,00	0,00
	TOTAL	2 048 369,30	14 400,00	708 950,00	0,00
					723 350,00
					+
					=

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	723 350,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)
13	Subventions d'investissement	492 500,00	21 000,00	271 150,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	430 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	922 500,00	21 000,00	271 150,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	500,00	0,00	34 200,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison - affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	500,00	0,00	34 200,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	10 000,00	0,00	0,00	0,00
					34 200,00
					0,00

Total des recettes réelles d'investissement		933 000,00	21 000,00	305 350,00	0,00	326 350,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	374 630,36		347 000,00	0,00	347 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	50 000,00		50 000,00	0,00	50 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	424 630,36		397 000,00	0,00	397 000,00
	TOTAL	1 357 630,36	21 000,00	702 350,00	0,00	723 350,00
						+
	R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					723 350,00

Pour information :	
Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042)	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)
	323 000,00

(1) Cf. Modalités du vote I.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote ou l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DE 023 = RI 021 - DI 040 = RE 042 - RI 040 = DE 042 - DI 041 = RI 041 - DE 043 = RE 043
(5) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public (ou personnel) qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnel reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité du rattachement.
(6) Seul le total des opérations réelles pour compte du tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
(7) Le compte 100 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)			
EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général	120 000,00		120 000,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	70 000,00		70 000,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	5 000,00		5 000,00
66 Charges financières	36 000,00	0,00	36 000,00
67 Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	20 000,00
68 Dot. Amortist, dépréciat*, provisions	2 500,00	347 000,00	349 500,00
69 Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00	0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Depenses d'exploitation – Total	253 500,00	347 000,00	600 500,00
+			
=			

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	600 500,00

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement reçues	2 500,00	25 000,00	27 500,00
14 Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (6)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	140 000,00	0,00	140 000,00
18 Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	50 000,00		50 000,00
20 Immobilisations incorporelles (6)	100 000,00	0,00	100 000,00
21 Immobilisations corporelles (6)	150 000,00	50 000,00	200 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (6)	205 850,00	0,00	205 850,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00
29 Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39 Dépréciat* des stocks et en-cours		0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3... Stocks	0,00	0,00	0,00
Depenses d'investissement – Total	648 350,00	75 000,00	723 350,00
+			
=			

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	723 350,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures)
(4) Cf chapitre « stocks » en M. 40.
(5) Si la règle implique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)			
EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70 Ventes produits fabriqués, prestations	575 000,00		575 000,00
71 Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74 Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00	25 000,00	25 000,00
78 Reprise amort., dépréciat* et provisions	500,00	0,00	500,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total	575 500,00	25 000,00	600 500,00
+			
=			

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	600 500,00

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	34 200,00	0,00	34 200,00
13 Subventions d'investissement reçues	292 150,00	0,00	292 150,00
14 Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Comptes liaison : affectat* BA, régies	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	50 000,00	50 000,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations	0,00	347 000,00	347 000,00
29 Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491 Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3... Stocks	0,00	0,00	0,00
Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total	326 350,00	397 000,00	723 350,00
+			
=			

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	723 350,00

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES			A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	121 050,00	120 000,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	500,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	20 000,00	20 000,00	0,00
6231	Annuités et insertions	500,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00	0,00	0,00
63713	Redevance pour la performance des systèmes	100 000,00	100 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	70 000,00	70 000,00	0,00
6215	Personnel affecté par C.I. de rattachement	70 000,00	70 000,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	5 000,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	5 000,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		191 950,00	185 000,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	36 500,00	36 000,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	40 000,00	40 000,00	0,00
66112	Intérêts – Rattachement des ICNE	-3 500,00	-4 000,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	30 000,00	20 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	30 000,00	20 000,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciation (d) (9)	2 550,00	2 500,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	2 550,00	2 500,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		260 100,00	253 500,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	374 630,36	347 000,00	0,00
6311	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	374 630,36	347 000,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		374 630,36	347 000,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		374 630,36	347 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		634 730,36	600 500,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
----------------------------	------

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	600 500,00
--	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)		
Montant des ICNE de l'exercice	-4 000,00	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-4 000,00	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote 1.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 627 est rattaché au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la règle applicable le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des mobiliers de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 45.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = R/ 040.

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le 06/02/2026

ID : 081-218102713-20260126-DL260126006-BF

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES			A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atteintuons de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	532 550,00	575 000,00	0,00
704	Travaux	30 000,00	25 000,00	0,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	502 550,00	550 000,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		532 550,00	575 000,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Rapprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	500,00	500,00	0,00
7817	Rep. dépréciat*. actifs circulants	500,00	500,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		533 050,00	575 500,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (8) (9)	25 000,00	25 000,00	0,00
717	Quote-part subv invest transf cpte résul	25 000,00	25 000,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		25 000,00	25 000,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		558 050,00	600 500,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00	+
R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00	+
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	600 500,00	=

Détail du calcul des ICNE au compte 7622		
Montant des ICNE de l'exercice	0,00	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 689 n'existe pas en M. 48.
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.
(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(8) Cf. définitions du Chapitre des opérations d'ordre, RE 042 – DI 040, RE 043 – DE 043.
(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES			B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	100 000,00	85 000,00	0,00
2031	Frais d'études	100 000,00	85 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	200 000,00	150 000,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	200 000,00	150 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 448 369,30	265 850,00	0,00
2315	Installat., matériel et outillage techn	1 445 000,00	205 850,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	3 369,30	0,00	0,00
31	Opération d'équipement n° 31 (5)	70 000,00	50 000,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 818 369,30	491 450,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	5 000,00	2 500,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	5 000,00	2 500,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	140 000,00	140 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	140 000,00	140 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	145 000,00	142 500,00	0,00
458110	Opération de mise en conformité des branchements assainissem (6)	10 000,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	10 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 973 369,30	633 950,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7) (8)	25 000,00	25 000,00	0,00
	Represes sur autofinancement antérieur	25 000,00	25 000,00	0,00
139111	Sub. équipt cpte résul. Agence de l'eau	12 500,00	12 500,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résul. Départements	12 500,00	12 500,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	50 000,00	50 000,00	0,00
21562	Service d'assainissement	50 000,00	50 000,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	75 000,00	75 000,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	2 048 369,30	708 950,00	0,00
			RESTES A REALISER N-1 (10)	14 400,00
				+
			D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
				=
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	723 350,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) La vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ D40 = RE D42.
(8) Le compte 15 - 2 peut figurer dans le détail du chapitre 042, si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou, si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES			B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	492 500,00	271 150,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	369 250,00	184 875,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	123 250,00	86 275,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	430 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	430 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	922 500,00	271 150,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	500,00	34 200,00	0,00
10222	FCTVA	500,00	34 200,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	500,00	34 200,00	0,00
458210	Opération de mise en conformité branchement assainissement c (5)	10 000,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	10 000,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	933 000,00	305 350,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7)	374 630,36	347 000,00	0,00
28031	Frais d'études	9 576,56	9 576,56	0,00
28121	Aménagement Terrains ruis	9 166,56	9 166,56	0,00
28131	Bâiments	848,83	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	5 524,57	5 524,57	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	299 442,78	271 370,27	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	50 481,06	51 362,04	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	374 630,36	347 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	50 000,00	50 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	50 000,00	50 000,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	424 630,36	397 000,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 357 630,36	702 350,00	0,00
			RESTES A REALISER N-1 (9)	21 00
				+
			R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)	
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	723 35

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) La vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI D40 = DE 042.
(7) Le compte 15 - 2 peut figurer dans le détail du chapitre 042, si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 = RI 041.
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET			III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT			B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 31 (1)
LIBELLE : Travaux Extension Réseau

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour Information (5)
	DEPENSES	0,00	0,00	50 000,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	50 000,00		0,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	50 000,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00			0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d	0,00
13	Subventions d'investissement			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées			0,00
20	Immobilisations incorporelles			0,00
21	Immobilisations corporelles			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation			0,00
23	Immobilisations en cours			0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-50 000,00
--	------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du des résultats définitifs, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET			III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT			B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 40 (1)
LIBELLE : REHABILITATION RESEAUX

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour Information (5)
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	b	150 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		150 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00		150 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d	0,00
13	Subventions d'investissement			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées			0,00
20	Immobilisations incorporelles			0,00
21	Immobilisations corporelles			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation			0,00
23	Immobilisations en cours			0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-150 000,00
--	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du des résultats définitifs, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET			III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT			B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 44 (1)
LIBELLE : REUTILISATION EAUX USEES

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 14 400,00	0,00	b 0,00	b 236 450,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	14 400,00	0,00	0,00	30 500,00
2031	Frais d'études	0,00	14 400,00	0,00	0,00	30 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	205 950,00
2315	Installer* matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	205 950,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d	
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
13111	Subv. éqpt Agence de l'eau		0,00	0,00
1312	Subv. éqpt Régions		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	20 300,00
--	-----------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du des résultats définitifs, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET			III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT			B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 45 (1)
LIBELLE : RESEAU ASSAINISSEMENT RUE DU CAPITAINE BEAUMONT

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES		a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d	
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
--	------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du des résultats définitifs, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET				III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT				B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 46 (1)
LIBELLE : REPRISE PR DU PLO

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d		
13	Subventions d'investissement		0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		
20	Immobilisations incorporelles		0,00		
21	Immobilisations corporelles		0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00		
23	Immobilisations en cours		0,00		

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-5 000,00
--	-----------

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du des résultats définitifs, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET				III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT				B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 47 (1)
LIBELLE : RESEAU AVAL PR DU PLO

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d		
13	Subventions d'investissement		0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		
20	Immobilisations incorporelles		0,00		
21	Immobilisations corporelles		0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00		
23	Immobilisations en cours		0,00		

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-50 000,00
--	------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du des résultats définitifs, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

[illegible][illegible]

- (10) S'agissant des emprunts, mentionner l'année de échéance, l'indiquer sous le libellé "prêt pour l'assainissement" et sous le libellé "prêt pour l'assainissement" et sous le libellé "prêt pour l'assainissement".
- (11) S'agissant des emprunts, mentionner l'année de échéance, l'indiquer sous le libellé "prêt pour l'assainissement" et sous le libellé "prêt pour l'assainissement".
- (12) S'agissant des emprunts, mentionner l'année de échéance, l'indiquer sous le libellé "prêt pour l'assainissement" et sous le libellé "prêt pour l'assainissement".
- (13) S'agissant des emprunts, mentionner l'année de échéance, l'indiquer sous le libellé "prêt pour l'assainissement" et sous le libellé "prêt pour l'assainissement".
- (14) S'agissant des emprunts, mentionner l'année de échéance, l'indiquer sous le libellé "prêt pour l'assainissement" et sous le libellé "prêt pour l'assainissement".
- (15) S'agissant des emprunts, mentionner l'année de échéance, l'indiquer sous le libellé "prêt pour l'assainissement" et sous le libellé "prêt pour l'assainissement".

IV – ANNEXES										IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX										A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)									
Emprunts ventilés par structure de taux selon le type de contrat	Organisme prêteur ou chef de file	Montant (2)	Capital restant dû au 01/01/2026 (3)	Type d'emprunt (4)	Durée du contrat	Date des échéances	Taux nominal (5)	Taux effectif (6)	% par type de taux
Emprunts à taux variable									
Emprunts à taux fixe									
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00
Emprunts à taux fixe									
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00
Emprunts à taux variable									
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00
Emprunts à taux fixe									
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00
Emprunts à taux variable									
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00
Emprunts à taux fixe									
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00
Emprunts à taux variable									
TOTAL (G)		0,00	0,00						0,00
Emprunts à taux fixe									
TOTAL (H)		0,00	0,00						0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00

- (1) Réviser les emprunts selon le type de contrat de taux fixe ou variable, l'indiquer sous le libellé "prêt pour l'assainissement" et sous le libellé "prêt pour l'assainissement".
- (2) Indiquer le montant de l'emprunt, l'indiquer sous le libellé "prêt pour l'assainissement" et sous le libellé "prêt pour l'assainissement".
- (3) Indiquer le capital restant dû au 01/01/2026, l'indiquer sous le libellé "prêt pour l'assainissement" et sous le libellé "prêt pour l'assainissement".
- (4) Indiquer le type d'emprunt, l'indiquer sous le libellé "prêt pour l'assainissement" et sous le libellé "prêt pour l'assainissement".
- (5) Indiquer le taux nominal, l'indiquer sous le libellé "prêt pour l'assainissement" et sous le libellé "prêt pour l'assainissement".
- (6) Indiquer le taux effectif, l'indiquer sous le libellé "prêt pour l'assainissement" et sous le libellé "prêt pour l'assainissement".
- (7) Indiquer le pourcentage de taux fixe, l'indiquer sous le libellé "prêt pour l'assainissement" et sous le libellé "prêt pour l'assainissement".
- (8) Indiquer le pourcentage de taux variable, l'indiquer sous le libellé "prêt pour l'assainissement" et sous le libellé "prêt pour l'assainissement".

(*) Indique les valeurs à renvoyer de l'itération d'échange et les calculs de la 1ère itération.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Note : Cette annexe résume la répartition de la dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

Indicateurs		(1) Indicateur zone euro	(2) Indicateur zone euro hors zone euro	(3) Indicateur zone euro hors zone euro	(4) Indicateur zone euro hors zone euro	(5) Indicateur zone euro hors zone euro	(6) Autres indicateurs
Indicateurs		(1) Indicateur zone euro	(2) Indicateur zone euro hors zone euro	(3) Indicateur zone euro hors zone euro	(4) Indicateur zone euro hors zone euro	(5) Indicateur zone euro hors zone euro	(6) Autres indicateurs
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux fixe contre taux fixe. Echange de taux variable contre taux variable. Taux variable simple. Taux fixe simple. Taux variable simple. Taux fixe simple.		0	0	0	0	0	0
(B) Echange simple. Pas d'effet de levier		0	0	0	0	0	0
(C) Option d'échange (swap)		0	0	0	0	0	0
(D) Multiplicateur jusqu'à 3, multiplicateur jusqu'à 5 cas		0	0	0	0	0	0
(E) Multiplicateur jusqu'à 5		0	0	0	0	0	0
(F) Autres types de structures		0	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE							A1.5
A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : effet de l'instrument de couverture							
Indicateurs de la couverture (Pour chaque ligne, utiliser la colonne de gauche)	Reference des instruments couverts	Indice (6)	Taux payé	Nombre de parts (8)	Indice de base	Charges et produits annuels des instruments de couverture	Catégorie d'instrument (3) Actif opérationnel – Opérations de couverture
Pour fin (total)						Charges 2008	Produits 2008
Taux variable – Simple (total)						0,00	0,00
Taux fixe – Simple (total)						0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00
Total						0,00	0,00

5) *Indiquez l'ordre utilisé par le forageur du terrain.*

3) Pour les engagements à long terme, indiquer le libellé à la date de vote du budget.

7) A. reconhecer as características do comportamento social em grupo

1) Categoria d'importació. Excepció A-1 (p. 16, les classificacions que corresponen a la categoria AOCB 15077C del 25 juny 2010) que les prestatges s'apliquen a les cistelles (verdures i fruites).

IV – ANNEXES												IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE												A1.5
A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)												
Instrument de couverture												
Référence de l'instrument couvert	Capitaux relatifs au sa (la) (IN)	Date de fin (du contrat)	Organisme co-croquantant	Type de transaction (1)	Nature de la couverture (coupage en taux)	Rapport de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Plafond de l'instrument (la) (IN)	Montant des instruments détenus	Primes versées	
											Primes reçues pour l'achat de l'instrument	
Taux fixe (2024)	0,00					0,00			0,00	0,00	0,00	
Taux variable simple	0,00					0,00			0,00	0,00	0,00	
Taux composite (float) (2)	0,00					0,00			0,00	0,00	0,00	
Total	0,00					0,00			0,00	0,00	0,00	

Il s'agit d'un instrument musical à plusieurs cordes, distingué d'une lyre par son manche courbé.

to an individual's personal, professional and legal responsibilities.

I indulgent it's a hell of an easy, downy option (say, flat, lavender, soapstone).

inglês e os artigos de uma revista, quase sempre locais, sobre o assunto, disponíveis em www.inec.org.br.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
AUTRES DETTES		A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES			
(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)			
LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES	
CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délégation du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500 €	1		
	Frais d'établissement	5	
	Frais d'études	5	
	Frais de recherche et développement	5	
	Frais d'insertion	5	
	Logiciels	5	
	Autres immobilisations corporelles	5	
	Terrains nus	10	
	Terrains bâtis	10	
	Construction de bâtiments d'exploitations (station d'épuration)	40	
	Constructions bâtiments administratifs	25	
	Installations générales, agencements et aménagements des bâtiments d'exploitations	25	
	Installations générales, agencements et aménagements des bâtiments administratifs	25	
	Autres constructions	30	
	complexes spécialisées	15	
	Installations, matériels et outillages pour réseaux d'adduction d'eau	40	
	Installations, matériel et outillages techniques pour réseaux d'assainissement	30	
	Outillage industriel	5	
	Matériel spécifique d'exploitation d'assainissement (pompes, matériel électromécanique)	5	
	Installations générales, agencements et aménagements divers	10	
	Matériel de transport	8	
	Matériel de bureau et informatique	5	
	Mobilier	10	
	Autres immobilisations corporelles	5	
	Immobilisation de faible valeur inférieure à 500	0	

IV – ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN				
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS				A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitués à l'ouverture	Montant total constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETALEMENT DES PROVISIONS		A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (années)	Montant des provisions constituées à l'ouverture	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
--------	-------	----------------------------	----------------	--	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES		A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution de la section d'investissement		
001 (A) montant négatif si déficit (D001)	0,00	0,00
montant positif si excédent (R001)		
Solde des restes à réaliser (RAR) (B)		
montant négatif si déficit	6 600,00	6 600,00
montant positif si excédent		
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)		
Solde positif : excédent de financement	6 600,00	6 600,00
Solde négatif : besoin de financement		

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)		
Solde positif : excédent de financement	6 600,00	6 600,00
Solde négatif : besoin de financement		
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)		
Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité	6 600,00	6 600,00
Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité		

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Depenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)[3]	165 000,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)[3]	381 200,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)		
Solde positif : annuité de la dette couverte	216 200,00	0,00
Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)		

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique
(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés
(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES		A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		165 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	140 000,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	140 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat* afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Boris à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		25 000,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	25 000,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES			A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		381 200,00	III 0,00
RESSOURCES PROPRES EXTERNES DE l'année (a)		34 200,00	0,00
10222	FCTVA	34 200,00	0,00
	Autres fonds globalisés		
10228	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
26...	Autres immobilisations financières		
27...			
RESSOURCES PROPRES INTERNES DE l'année (b) (3)		347 000,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	9 576,56	0,00
28121	Aménagement Terrains nus	9 166,56	0,00
28131	Bâtiments	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	5 524,57	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	271 370,27	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	51 362,04	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat* des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice validés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION		A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	
A5.2.2	

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	
A6	

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant amorti au titre des exercices précédents	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)	Solde
TOTAL				I	II	III	I-II + III
				0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT		B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT
(Articles L. 2252-1, L. 3231-4 et L. 4253-1 du CGCT)

	Valeur	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II
--	--------

(1) Hors opérations visées aux articles L. 2252-2 (pour les communes), L. 3231-4-1 (pour les départements) et L. 4253-2 (pour les régions) du CGCT
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice (article D. 1511-32 du CGCT).

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET		B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAI		B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir				Total (2)
				N+1	N+2	N+3	N+4	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total= (N+1, N+2, N+3, N+4), + restant cumulé.

SAINT-SULPICE LA POINTE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF SAINT-SULPICE-LA-POINTE - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT		B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du contrat	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service de l'équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Part investissement			Part TOTAL I + II + III	
								Part totale (4)	Dont part nette (5)	Part financement II		
Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)												
Marchés de partenariat (1)												
Sous-TOTAL								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés publics de partenariat conclus avec tiers de financement (2)												
Sous-TOTAL								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1111-1 du Code de la commande publique.
(2) Article 1er du décret n° 2022-222 du 10 mars 2022 relatif à l'attribution de marchés publics de partenariat public-privé.
(3) Montant de la rémunération nette à verser au (s) (s) (s).
(4) Montant de la rémunération nette à verser au (s) (s) (s).
(5) Montant de la rémunération nette à verser au (s) (s) (s).

IV – ANNEXES			IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS			
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES			B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annulé à verser au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annulé à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES			IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS			
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS			B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital à l'ouverture	Annulé reçue au cours de l'exercice
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES			IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT			B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		Montant des CP		Restes à financer au-delà de N (3)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES			IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT			B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE		Montant des CP		Restes à financer au-delà de N (3)
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES			
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/IN			IV
			C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/IN (suite) :
Détail des effectifs par type de recrutement

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/IN		CATEGORIES	SECTEUR	INDICE (8)	REMUNERATION (3)	FONDEMENT DU CONTRAT (4)	CONTRAT	NATURE DU CONTRAT (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)		(1)	(2)		Euros			
Agents occupant un emploi non permanent (7)								
TOTAL GENERAL								

1) CATEGORIES A, B et C
2) SECTEURS
3) Remunération brute mensuelle hors cotisations sociales
4) Nature du contrat
5) Nature du contrat
6) Agents occupant un emploi permanent (6)
7) Agents occupant un emploi non permanent (7)
8) Indice
9) Remunération brute mensuelle hors cotisations sociales
10) Nature du contrat
11) Nature du contrat
12) Nature du contrat
13) Nature du contrat
14) Nature du contrat
15) Nature du contrat
16) Nature du contrat
17) Nature du contrat
18) Nature du contrat
19) Nature du contrat
20) Nature du contrat
21) Nature du contrat
22) Nature du contrat
23) Nature du contrat
24) Nature du contrat
25) Nature du contrat
26) Nature du contrat
27) Nature du contrat
28) Nature du contrat
29) Nature du contrat
30) Nature du contrat
31) Nature du contrat
32) Nature du contrat
33) Nature du contrat
34) Nature du contrat
35) Nature du contrat
36) Nature du contrat
37) Nature du contrat
38) Nature du contrat
39) Nature du contrat
40) Nature du contrat
41) Nature du contrat
42) Nature du contrat
43) Nature du contrat
44) Nature du contrat
45) Nature du contrat
46) Nature du contrat
47) Nature du contrat
48) Nature du contrat
49) Nature du contrat
50) Nature du contrat
51) Nature du contrat
52) Nature du contrat
53) Nature du contrat
54) Nature du contrat
55) Nature du contrat
56) Nature du contrat
57) Nature du contrat
58) Nature du contrat
59) Nature du contrat
60) Nature du contrat
61) Nature du contrat
62) Nature du contrat
63) Nature du contrat
64) Nature du contrat
65) Nature du contrat
66) Nature du contrat
67) Nature du contrat
68) Nature du contrat
69) Nature du contrat
70) Nature du contrat
71) Nature du contrat
72) Nature du contrat
73) Nature du contrat
74) Nature du contrat
75) Nature du contrat
76) Nature du contrat
77) Nature du contrat
78) Nature du contrat
79) Nature du contrat
80) Nature du contrat
81) Nature du contrat
82) Nature du contrat
83) Nature du contrat
84) Nature du contrat
85) Nature du contrat
86) Nature du contrat
87) Nature du contrat
88) Nature du contrat
89) Nature du contrat
90) Nature du contrat
91) Nature du contrat
92) Nature du contrat
93) Nature du contrat
94) Nature du contrat
95) Nature du contrat
96) Nature du contrat
97) Nature du contrat
98) Nature du contrat
99) Nature du contrat
100) Nature du contrat

IV – ANNEXES			
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/IN			IV
			C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/IN :
Détail des effectifs par emploi fonctionnel ou filière à la clôture

GRADES OU EMPLOIS (1)		CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
			EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur adjoint des services techniques			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Employés civils au titre de l'article L. 3113.1 du CGPP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les postes ou emplois sont répartis conformément aux classes d'emplois définies dans la grille de classification des emplois de la commune.
(2) Emplois budgétaires : postes par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet ou à temps partiel sont répartis dans la grille de classification des emplois de la commune.
(3) Emplois budgétaires : postes par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet ou à temps partiel sont répartis dans la grille de classification des emplois de la commune.
(4) Emplois budgétaires : postes par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet ou à temps partiel sont répartis dans la grille de classification des emplois de la commune.
(5) Les postes ou emplois sont répartis conformément aux classes d'emplois définies dans la grille de classification des emplois de la commune.

IV – ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS			
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE			C1.2

Nota : - Cet état n'est applicable qu'aux budgets de régime non personnalisés pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION
		0	
TOTAL GENERAL			0,00

[1] Ce montant correspond aux dépenses engagées au 31/12/2025

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS		
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		C2

Cet état est applicable aux régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants. Il présente la liste des organismes intervenant aux 2°, 4°, et 7° de l'article L. 812-35 du CGCT.

Les documents financiers et comptables de ces organismes mentionnés au 2° de l'article L. 812-35 sont mis à la disposition du public. A. Tout personnel a le droit de consulter communication

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de services publics (2)				
Délégation d'une part de capital				
Garantie d'un amont				
Subventions supérieures à 75 000 € ou majorant plus de 50 % du produit courant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS		
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE		C3

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux seules régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------------	----------	---------------------------------	-----------------

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de convocation : 20/01/2026

Présenté par Raphaël BERNARDIN,
A SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL le 26/01/2026
Raphaël BERNARDIN,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session ORDINNAIRE
A SAINT-SULPICE LA POINTE le 26/01/2026
Les membres de l'assemblée délibérante,

001. BERNARDIN Raphaël , Maire	
002. MAALLEM Hanane , 1ère adjointe	
003. SAADI Laurent , 2ème Adjoint	
004. MARCHAND Nathalie , 3ème Adjointe	
005. COUPEY Maxime , 4ème adjoint	
006. BLANC Laurence , 5ème adjointe	
007. BERGONNIER Stéphane , 6ème adjoint	
008. CAPUS Bernard , 7ème Adjoint	
009. MARC Bernadette , Conseillère	
010. GINOUX Andrée , Conseillère	
011. OURLIAC Alain , Conseiller	
012. JOUVE Christian , Conseiller	
013. DRABEK Marie-Claude , conseillère	
014. FELIGETTI Jean-Philippe , Conseiller	
015. CABARET Jean-Pierre , Conseiller	
016. RIGAL Christian , Conseiller	
017. SENEGAS Laurence , Conseillère	
018. BELY Nicolas , conseiller	
019. ALBAGNAC Benoît , conseiller	
020. PHILIPPE Muriel , Conseillère	
021. CARBONNE Emmanuelle , Conseillère	

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 081-218102713-20260126-DL260126006-BF

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D

022. PALLUEL Cédric , Conseiller	
023. OULD AMER Nadia , Conseillère	
024. LASSALLE Julien , Conseiller	
025. FILLION Stéphane , Conseiller	
026. MANTEAU Isabelle , Conseillère	
027. LACOSTE Maxime , Conseiller	
028. BROS Sébastien , conseiller	
029. BEAUD Valérie , conseillère	
Note : L'ajout des signatures est facultatif.	

Certifié exécutoire par Raphaël BERNARDIN, compte tenu de la transmission en préfecture, le . et de la publication le
A Hôtel de Ville, Parc Georges Spénale, 81370 Saint-Sulpice la Pointe, le

SAINT-SULPICE LA POINTE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF SAINT-SULPICE-LA-POINTE - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTES :

Pour : 27

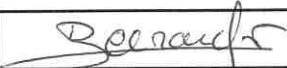
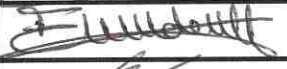
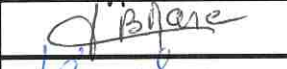
Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 20/01/2026

Présenté par Raphaël BERNARDIN,
A SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL le 26/01/2026
Raphaël BERNARDIN,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session ORDINAIRE
A SAINT-SULPICE LA POINTE, le 26/01/2026
Les membres de l'assemblée délibérante,

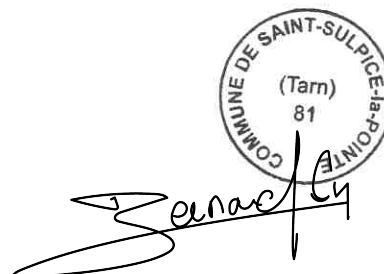
001. BERNARDIN Raphaël , Maire	
002. MAALLEM Hanane , 1ère adjointe	
003. SAADI Laurent , 2ème Adjoint	
004. MARCHAND Nathalie , 3ème Adjointe	
005. COUPEY Maxime , 4ème adjoint	
006. BLANC Laurence , 5ème adjointe	
007. BERGONNIER Stéphane , 6ème adjoint	
008. CAPUS Bernard , 7ème Adjoint	
009. MARC Bernadette , Conseillère	
010. GINOUX Andrée , Conseillère	
011. OURLIAC Alain , Conseiller	
012. JOUVE Christian , Conseiller	Pouvoir à M. C. PALLUEL 
013. DRABEK Marie-Claude , conseillère	
014. FELIGETTI Jean-Philippe , Conseiller	Pouvoir à M. J-P CABARET 
015. CABARET Jean-Pierre , Conseiller	
016. RIGAL Christian , Conseiller	
017. SENEGAS Laurence , Conseillère	
018. BELY Nicolas , conseiller	
019. ALBAGNAC Benoît , conseiller	
020. PHILIPPE Muriel , Conseillère	
021. CARBONNE Emmanuelle , Conseillère	Pouvoir à Mme N. MARCHAND 

SAINT-SULPICE LA POINTE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF SAINT-SULPICE-LA-POINTE - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

022. PALLUEL Cédric , Conseiller	
023. OULD AMER Nadia , Conseillère	
024. LASSALLE Julien , Conseiller	
025. FILLION Stéphane , Conseiller	
026. MANTEAU Isabelle , Conseillère	Pouvoir à M. J. LASSALLE 
027. LACOSTE Maxime , Conseiller	
028. BROS Sébastien , conseiller	
029. BEAUD Valérie , conseillère	
Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.	

Certifié exécutoire par Raphaël BERNARDIN, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
 A Hôtel de Ville, Parc Georges Spénale, 81370 Saint-Sulpice la Pointe, le 26/01/26





COMMUNE DE SAINT-SULPICE LA POINTE

BUDGET 27121 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Etat des Restes à Réaliser Exercice 2025 Sens Dépenses

MOUVEMENT	Date	Tiers	Imputation	Mt.HT	Mt.TVA	Mt.TTC
Engagement				0,00	0,00	0,00
2025-000007(D) 2025-PI-02 MAITRISE OEUVRE PROJET REUTService : 629	16/12/25	GAXIEU INGENIERIE (code : 5744)	D I 20 2031 44 - Esp:629 AMENAGEMENT	15 000,00	3 000,00	18 000,00
TOTAL				12 000,00	2 400,00	14 400,00

 Saint-Sulpice la Pointe, le 15 janvier 2026

Raphaël BERNARDIN
Maire de Saint-Sulpice la Pointe



COMMUNE DE SAINT-SULPICE LA POINTE

BUDGET 27121 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**Etat des Restes à Réaliser Exercice 2025
Sens Recettes**

MOUVEMENT	Date	Tiers	Imputation	Mt.HT	Mt.TVA	Mt.TTC
Engagement				0,00	0,00	0,00
2021-000001(D) SUBVENTION DEPARTEMENT SCHEMA DIRECTEUR Service : 629	30/04/21	DEPARTEMENT DU TARN (code : 2552)	R I 13 1313 44OPNI - Esp:629 AMENAGEMENT	21 000,00	0,00	21 000,00
TOTAL				21 000,00	0,00	21 000,00



Saint-Sulpice la Pointe, le 13 janvier 2026

Raphaël BERNARDIN
Maire de Saint-Sulpice la Pointe